Niveau(x) d'enseignement: 4 Numéro EDUQ : 9470515
Centre d'intérêt: 815

Définition du domaine : musique, 1er cycle-2e cycle, secondaire. -- 2e éd. -- [Québec] : Ministère de l'éducation, Direction de la formation générale, 1989, c1990.
15 p. ; 28 cm. -- (Document d'information / Ministère de l'éducation du Québec, Direction générale des programmes)

Code: 8990-1391; 16-3505-05.

ISBN 2-550-15172-0

Vedette(s)-secondaire(s): Québec (Province). Ministère de l'éducation. Direction de la formation générale * Québec (Province). Ministère de l'éducation. Direction générale des programmes

Descripteur(s): Musique * Programme d'études * Evaluation sommative * Elaboration d'examens * Secondaire (Ordre d'enseignement)

La présente définition du domaine sert à décrire et à organiser les éléments essentiels et représentatifs du programme de musique du secondaire pour des fins d'évaluation sommative. Elle comprend la synthèse du programme d'études, l'organisation des éléments représentatifs du programme et l'énumération des règles à respecter lors de la préparation d'un instrument d'évaluation. Elle permet la préparation des épreuves et assure leur concordance avec le programme.

Type de document:

Dossier

DOCUMENT D'INFORMATION

DÉFINITION DU DOMAINE

MUSIQUE
1re ET 2e CYCLES
SECONDAIRE

DÉCEMBRE 1989

Québec

94-70515

DÉFINITION DU DOMAINE

MUSIQUE
1er CYCLE — 2e CYCLE
SECONDAIRE

Décembre 1989

Direction générale des programmes
Direction de la formation générale

SOMMAIRE

Introduction 3

1. La synthèse du programme d'études 5
   a) La synthèse des orientations 5
   b) La synthèse des connaissances 5
   c) La synthèse des habiletés 7

2. L'organisation des éléments représentatifs du programme d'études 8
   a) Les coordonnées du tableau 8
   b) Les tableaux des 1er et 2e cycles de la définition du domaine 9
      Tableau des dimensions — 1er cycle 10
      Tableau des dimensions — 2e cycle 11
   c) L'importance relative des éléments du tableau 12

3. L'énumération des règles à respecter lors de la présentation d'un instrument d'évaluation 13

Conclusion 15

INTRODUCTION

La définition du domaine sert à décrire et à organiser les éléments essentiels et représentatifs du programme de musique pour des fins d'évaluation sommative. Elle trace donc un portrait global du programme et, en aucun temps, ne doit le remplacer. Elle a été préparée avec l'intention d'assurer une concordance entre ce programme d'études et tout instrument de mesure[1] s'y rattachant.

Cette définition du domaine est structurée de la façon suivante[2]:

1. La synthèse du programme d'études;
2. L'organisation des éléments représentatifs du programme;
3. L'énumération des règles à respecter lors de la préparation d'un instrument d'évaluation.

La définition du domaine constitue la première étape dans l'élaboration d'un instrument de mesure en évaluation sommative. Les étapes subséquentes sont la spécification de l'épreuve[3], la spécification des items[4] et la rédaction des items et de la clé de correction.

---

1. *Instrument de mesure:* Ensemble d'items (voir définition ci-dessous) regroupés pour recueillir des données pertinentes [quant à l'évaluation, c'est-à-dire] quant au jugement à poser et à la décision à prendre. Cette expression est utilisée lorsqu'il s'agit indifféremment de test, d'épreuve, de grille d'observation, d'échelle d'appréciation ou autres. (Direction générale du développement pédagogique [MÉQ], *Éléments de docimologie—2: Lexique* [16—7265], mars 1984)

2. D'après le *Guide pour la construction d'instruments de mesure dans le cadre de la Banque d'instruments de mesure*, chapitres II et III, document de travail, B.I.M., septembre 1984, 16—7300-02, pp. 2 et 3.

3. *Épreuves:* autre appellation d'«examens».

4. *Items:* autre appellation de «questions d'examen».

1. LA SYNTHÈSE DU PROGRAMME D'ÉTUDES

La synthèse du programme d'études est faite à partir des éléments suivants: les orientations, les connaissances et les habiletés. Cette section présente une synthèse de chacun de ces éléments.

a) La synthèse des orientations

L'éducation musicale au secondaire favorise une approche sensorielle de la musique dans la perspective d'un développement équilibré de la personnalité des jeunes. Loin de viser l'accumulation de connaissances théoriques, elle veut contribuer au développement physique, intellectuel, affectif et social des élèves. L'éducation musicale constitue pour eux une occasion privilégiée de se servir de leur imagination, d'élargir leurs moyens d'expression, de s'identifier à leur école et à leur groupe afin de s'ouvrir aux autres et au monde.

L'objectif global du programme de musique vise une meilleure perception et réaction au monde musical, deux éléments essentiels qui rendent les élèves aptes à vivre plus intensément des expériences esthétiques musicales.

Il apparaît que l'atteinte d'un tel objectif doit se faire au moyen de l'écoute, de l'expérience et de la création.

b) La synthèse des connaissances

Par *connaissances,* nous entendons, ici, des «éléments d'apprentissage» choisis en raison de l'expérience esthétique et musicale que l'élève sera amené à vivre à travers son programme de musique. La démarche pédagogique met donc l'accent sur l'expérience plutôt que sur la théorie.

Ces connaissances se regroupent en des composantes qui constituent la synthèse du programme.

COMPOSANTES	CONNAISSANCES se rapportant:
Paramètres sonores	— à l'intensité, — au timbre, — à la durée, — à la hauteur;
Éléments de graphisme et de langage	aux principes élémentaires de la musique et de sa notation;
Éléments de technique	aux principes de base et à l'augmentation du seuil de performance de la technique vocale et instrumentale;
Éléments de structure	aux formes musicales et aux formes d'organisation sonores variées;
Éléments d'histoire	aux différentes époques de l'histoire de la musique, à la vie des compositeurs, au style et à l'instrumentation de leurs œuvres.

c) La synthèse des habiletés

Chaque habileté est définie à partir d'une réalité du programme d'études. À chacune d'elles correspond une liste de manifestations.

HABILETÉS	DÉFINITIONS	MANIFESTATIONS
Identifier	Connaître et comprendre les différentes composantes de la musique.	Discriminer, distinguer, différencier, repérer, dégager, ordonner, nommer, classifier, représenter, illustrer, transposer, compléter, etc.
Appliquer	Exploiter les différentes composantes de la musique au moyen, d'une part, de l'écriture (dictée musicale), d'autre part, de la voix ou d'un instrument dans la lecture d'un fragment (solfège ou déchiffrage) ou dans l'exécution d'une pièce musicale (interprétation).	Reproduire, déchiffrer, transposer, jouer, chanter, interpréter, etc.
Synthétiser	Organiser les différentes composantes de la musique.	Inventer, composer, improviser, créer, transformer, etc.

2. L'ORGANISATION DES ÉLÉMENTS REPRÉSENTATIFS DU PROGRAMME D'ÉTUDES

La synthèse du programme prend la forme d'un tableau.

a) Les coordonnées du tableau

Ce tableau présente horizontalement (abscisse) les diverses **composantes** du programme et, verticalement (ordonnée), les **habiletés** qui résument le genre d'expériences esthétiques que doit vivre l'élève au regard de chacune de ces composantes.

COMPOSANTES / HABILETÉS	PARAMÈTRES SONORES	ÉLÉMENTS DE GRAPHISME ET DE LANGAGE	ÉLÉMENTS DE TECHNIQUE	ÉLÉMENTS DE STRUCTURE	ÉLÉMENTS D'HISTOIRE
IDENTIFIER					
APPLIQUER					
SYNTHÉTISER					

La rencontre d'une composante et d'une habileté donne lieu à une **dimension** dans laquelle se trouvent regroupés les éléments d'apprentissage visés par l'évaluation.

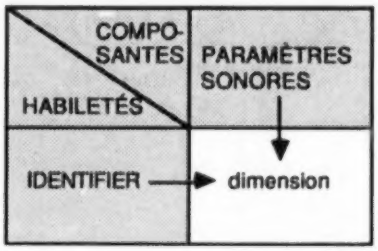

Cinq bandes contextuelles balayent le tableau horizontalement, de gauche à droite, sous les composantes. Issues du genre d'expériences esthétiques que l'élève est amené à vivre en classe, elles permettent de concrétiser les diverses situations d'évaluation.

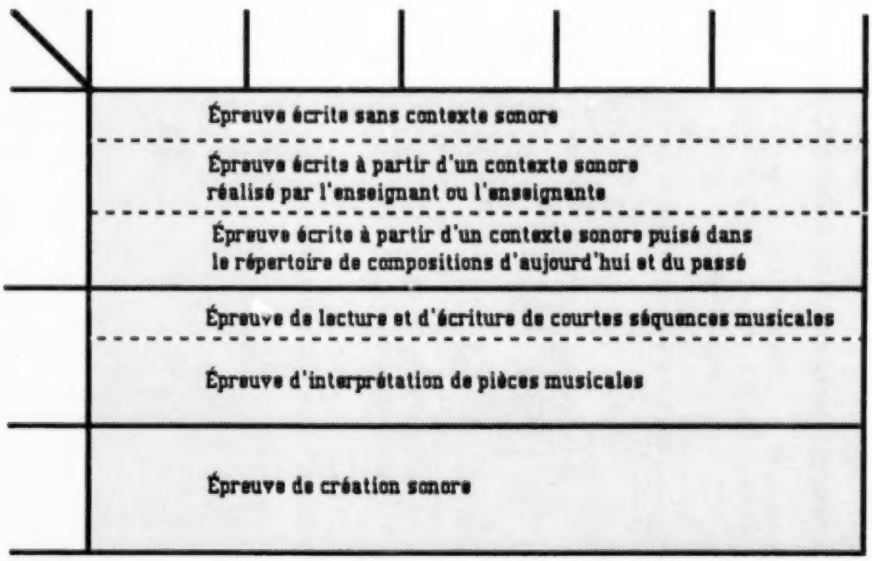

b) Les tableaux des 1er et 2e cycles de la définition du domaine

TABLEAU DES DIMENSIONS – 1er CYCLE

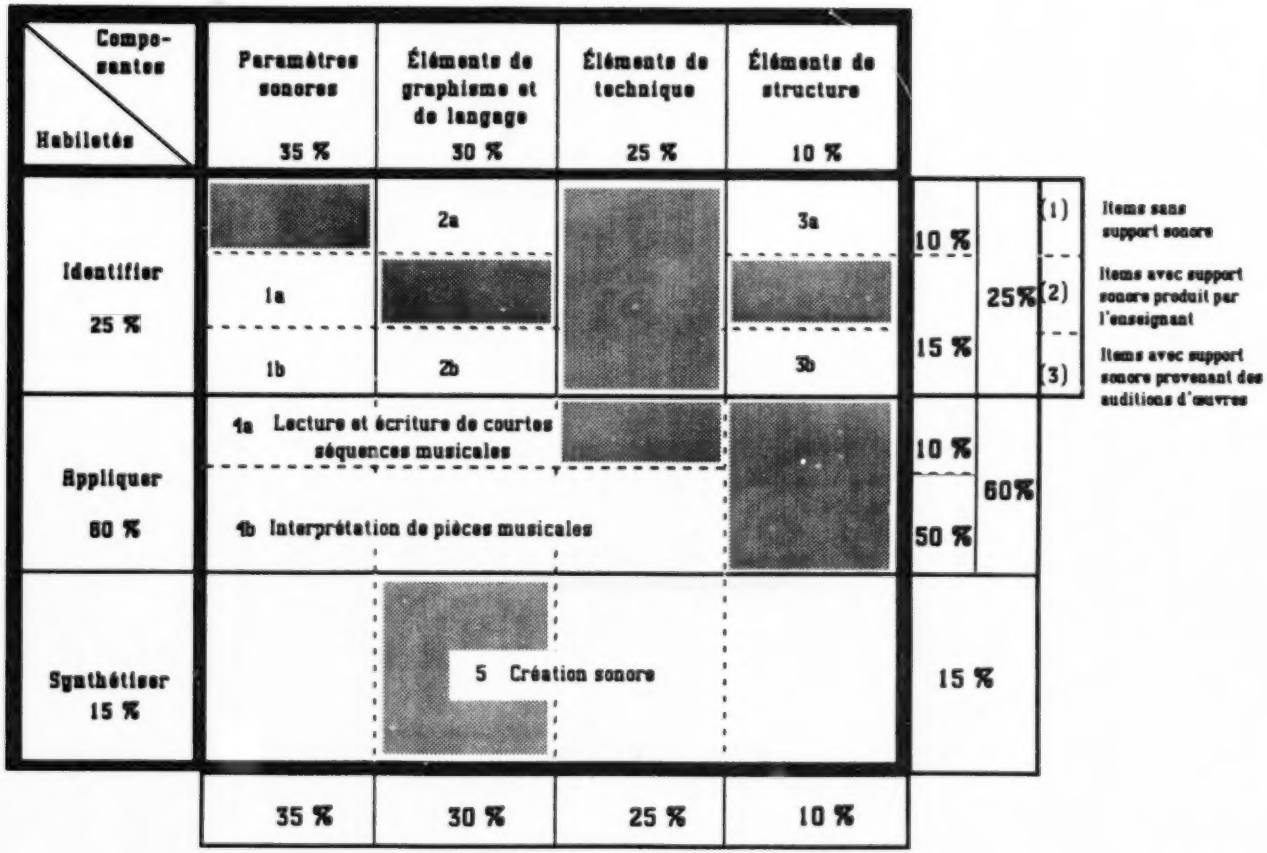

TABLEAU DES DIMENSIONS – 2e CYCLE

Compétences / Habiletés	Paramètres sonores 35 %	Éléments de graphisme et de langage 25 %	Éléments de technique 25 %	Éléments de structure 10 %	Éléments d'histoire 5 %			
Identifier 25 %		2a		3a	4a	10 %	25 %	(1) Items sans support sonore
	1a	2b						(2) Items avec support sonore produit par l'enseignant
	1b	2c		3b	4b	15 %		(3) Items avec support sonore provenant des auditions d'œuvres
Appliquer 60 %	5a Lecture et écriture de courtes séquences musicales					10 %	60 %	
	5b Interprétation de pièces musicales					50 %		
Synthétiser 15 %		6 Création sonore				15 %		
	35 %	25 %	25 %	10 %	5 %			

En consultant les tableaux, on dénombre cinq dimensions, au 1er cycle, et six dimensions, au 2e cycle. Lors d'une spécification d'épreuve, dans chacune d'elles prendront place les objectifs terminaux du programme concernés par la rencontre d'une composante et d'une habileté.

En consultant les tableaux, on remarque aussi que certaines dimensions sont inexistantes et qu'elles sont alors remplacées par des surfaces texturées. De plus, certaines dimensions ne comportent pas de divisions verticales entre les composantes. Cela se justifie du fait que les habiletés à appliquer et à synthétiser, dans les contextes de l'exécution et de la création, sont des habiletés d'intégration des connaissances.

c) L'importance relative des éléments du tableau

Une définition du domaine suppose que l'on y indique l'importance qui sera accordée à chaque composante et à chaque habileté quand viendra le temps de construire un instrument de mesure en évaluation sommative. Dans le tableau, la pondération des composantes et des habiletés a donc été déterminée en pourcentage à partir d'une évaluation de leur importance relative dans le programme. Le calcul des pourcentages de chaque dimension s'effectue en multipliant le pourcentage accordé à une composante donnée par le pourcentage accordé à l'habileté que l'on veut lui accoler . Ces opérations constituent une des étapes essentielles dans l'élaboration d'une spécification d'épreuve.

3. L'ÉNUMÉRATION DES RÈGLES À RESPECTER LORS DE LA PRÉPARATION D'UN INSTRUMENT D'ÉVALUATION

Un tableau ne peut tout contenir. Il faudra le faire suivre de certaines règles qui permettront de cerner le contexte d'application et de réalisation dans lequel seront observés les comportements recherchés.

1) Toutes les dimensions non texturées (avec fond blanc) du tableau feront l'objet de mesure.

2) Les items se rapportant à l'habileté *identifier* sont présentés à partir d'une situation d'écoute dans une proportion d'au moins 60 % et font l'objet d'une épreuve écrite.

   Les dimensions concernées par l'habileté à *identifier* sont, pour le 1er cycle, les dimensions 1a, 1b, 2a, 2b, 3a, 3b et, pour le 2e cycle, les dimensions 1a, 1b, 2a, 2b, 2c, 3a, 3b et 4a, 4b.

   Deux traits pointillés subdivisent cette habileté en trois parties distinctes.

   La première partie fait l'objet d'une épreuve écrite sans support sonore. Les objectifs visés par ce genre d'évaluation se retrouvent dans les dimensions 2a et 3a, pour le 1er cycle, et 2a, 3a et 4a, pour le 2e cycle.

   La deuxième partie fait l'objet d'une épreuve écrite avec un support sonore produit par l'enseignant ou l'enseignante. Au 1er cycle, la dimension 1a est concernée par ce genre d'évaluation et, au 2e cycle, les dimensions 1a et 2b.

   La troisième partie fait l'objet d'une évaluation écrite avec un support sonore provenant d'auditions d'œuvres de compositeurs d'aujourd'hui et du passé. Elle touche, au 1er cycle, les dimensions 1b, 2b, 3b et, au 2e cycle, les dimensions 1b, 2c, 3b et 4b.

3) L'habileté à *appliquer* est évaluée à partir de deux situations d'évaluation:

   — une situation d'écriture et une situation de lecture, pour une proportion d'environ 15 % de la pondération attribuée à l'habileté *appliquer;*

   Il s'agit de l'écriture de courtes séquences musicales (dictée) qui s'effectuera lors de la partie écrite de l'épreuve-synthèse lorsque sera évaluée l'habileté à *identifier*.

   La lecture de courtes séquences musicales (solfège et déchiffrage instrumental) fera l'objet d'une observation directe au moment de l'interprétation des pièces musicales, selon des modes de fonctionnement et des critères préétablis par l'enseignante ou l'enseignant et connus de l'élève.

   — une situation d'exécution pour une proportion d'environ 85 %.

   La situation d'exécution comprend l'interprétation de pièces musicales.

Bien que l'apprentissage instrumental en groupe soit une approche privilégiée par le programme, l'observation directe du développement des habiletés de l'élève en interprétation vocale ou instrumentale se fera de façon individuelle et/ou en petits groupes (duo, trio) selon des modes de fonctionnement et des critères préétablis par l'enseignante ou l'enseignant et connus de l'élève.

Cette observation directe se fera à partir d'une pièce musicale, au 1er cycle, et d'un minimum de deux courtes pièces musicales de style contrastant, au 2e cycle.

Les critères, d'ordre technique et musical, tiendront compte du type et du style des pièces choisies, de la technique propre à l'instrument utilisé et du niveau d'avancement de l'élève. À titre d'exemple, parmi les critères d'ordre technique, mentionnons: la position générale du corps et la tenue de l'instrument, la respiration, l'articulation, les exercices appropriés, bref, la connaissance et le respect des principes de base propres à l'instrument de chacune et de chacun. Quant aux critères d'ordre musical, ils pourront s'énumérer ainsi: le respect du code musical, la précision dans l'enchaînement des divers éléments de la partition, le tempo, le rythme, la justesse, les nuances, la conformité au style de la pièce.

4) L'évaluation de l'habileté à *synthétiser* se fait sous l'une et/ou l'autre des formes suivantes: l'improvisation individuelle ou collective en petits groupes; la création individuelle ou collective. Les situations évaluatives pourront faire l'objet d'une observation directe ou indirecte.

Cette création fera suite à une mise en situation qui favorisera l'exploitation de plusieurs éléments musicaux connus. La cueillette des données et l'interprétation des résultats se fonderont sur des critères préétablis et connus des élèves. Le respect des consignes constituera l'un des principaux critères d'évaluation retenus. Ceux-ci s'appuieront également sur l'utilisation des diverses composantes musicales: au 1er cycle, les paramètres sonores, les éléments de technique et les éléments de structure; au 2e cycle, les paramètres sonores, les éléments de graphisme et de langage, les éléments de technique et les éléments de structure.

Précisons que, dans le contexte de l'évaluation d'une création sonore au 1er cycle, le résultat sonore, seul, sera pris en considération. C'est la raison pour laquelle la dimension se rapportant au graphisme se trouve noircie; elle est donc inexistante. Le graphisme, représentation du sonore, est envisagé au 1er cycle comme un moyen et non comme une fin en soi. Le graphisme sera cependant évalué dans l'épreuve écrite.

CONCLUSION

C'est ainsi que prend forme la définition du domaine concernant le programme d'études en musique. Ce document a pour rôle premier de soutenir l'élaboration de l'épreuve sommative. Il constitue également la première étape à franchir dans la préparation de ce type d'épreuve.

Nous avons voulu transmettre aux personnels concernés un portrait global, une vision macroscopique du programme. Par l'utilisation du tableau des dimensions, nous avons précisé tous les éléments que devrait contenir une épreuve sommative.

Nous espérons que le contenu de ce document constituera une aide utile et pertinente pour les différents intervenants scolaires devant participer à l'évaluation de la compétence des élèves en éducation musicale.

Gouvernement du Québec
Ministère
de l'Éducation

18-3805-05